

PROCÈS-VERBAL Séance du Conseil municipal du 5 juin 2026

L'an deux mille vingt-six et le cinq juin à dix-huit, le Conseil municipal de la commune de Saint-Jean-de-Cuculles, **régulièrement convoqué le 1^{er} juin 2026**, s'est réuni au lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur Laurent CHALLENGEAS, Maire.

Nombre de membres en exercice : 15

Étaient présents : Mesdames et Messieurs :

CHALLENGEAS Laurent, ROSSETTO Magali, SOULIER Patrice, LLADOS Isabelle, LEQUIEN Jean-Luc, BOULLÉE Natacha, KERGOAT Jean-Jacques, FIGLIOLINI Alexandra, COUDRAY Paul, HAMON Maëlle, ROSSETTO Vincent, GUYONDET Emeline, BULTÉ Simon

Procuration : ARNAUD Marie-Luce donne procuration à BULTÉ Simon

Excusé : BELMONTE Claude

Conformément à l'article L.2121-15 du Code général des collectivités territoriales, le Conseil municipal désigne Monsieur **Vincent ROSSETTO** en qualité de secrétaire de séance.

Le quorum étant atteint, Monsieur le Maire déclare la séance ouverte à **18 h 10**.

ORDRE DU JOUR

1. Élection des délégués et suppléants du Conseil municipal en vue des élections sénatoriales du 27 septembre 2026
2. Approbation du procès-verbal du Conseil municipal du 27 mars 2026
3. Approbation du procès-verbal du Conseil municipal du 16 avril 2026
4. Actualisation de l'organisation municipale par pôles
5. Renouvellement de la Commission d'Appel d'Offres (CAO)
6. Renouvellement de la Commission Communale des Impôts Directs (CCID)
7. Renouvellement de la Commission de Contrôle des Listes Électorales (CCLE)
8. Désignation d'un correspondant incendie et secours
9. Désignation d'un correspondant défense
10. Désignation d'un représentant communal à la Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées (CLECT)
11. Désignation des représentants communaux au sein des commissions intercommunales
12. Désignation des représentants communaux auprès des syndicats intercommunaux
13. Questions diverses

1 — ÉLECTION DES DÉLÉGUÉS ET SUPPLÉANTS EN VUE DES ÉLECTIONS SÉNATORIALES DU 27 SEPTEMBRE 2026

Monsieur le Maire informe l'assemblée que, conformément au décret préfectoral pris pour l'organisation des élections sénatoriales du 27 septembre 2026, le Conseil municipal est appelé à procéder à l'élection des délégués et suppléants chargés de participer au scrutin sénatorial. Il rappelle que cette élection constitue un point prioritaire de l'ordre du jour et doit être organisée selon les règles fixées par le Code électoral.

Monsieur le Maire précise que, pour les communes de moins de 1 000 habitants, les conseillers municipaux élisent parmi eux les délégués et suppléants appelés à constituer le collège électoral sénatorial.

☐ **3 délégués titulaires à élire**

☐ **3 suppléants à élire**

Constitution du bureau électoral

Le bureau électoral est constitué conformément aux dispositions du Code électoral.

Président : Monsieur le Maire, Laurent Challengeas

Assesseurs : les deux conseillers municipaux les plus âgés et les deux plus jeunes présents, à savoir :

- **Monsieur LEQUIEN Jean-Luc**
- **Monsieur KERGOAT Jean-Jacques**
- **Madame GUYONDET Emeline**
- **Monsieur BULTÉ Simon**

Le secrétariat du scrutin est assuré par le secrétaire de séance.

Monsieur le Président rappelle les modalités de vote : le scrutin est secret et se déroule sans débat.

Déroulement du scrutin

Après appel nominal des membres du Conseil municipal, il est procédé au vote à bulletin secret.

Le dépouillement est effectué publiquement.

Résultats du scrutin

Nombre de conseillers municipaux présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote : **0**

Nombre de votants : **14**

Nombre de suffrages déclarés nuls : **0**

Nombre de votes blancs : **2**

Nombre de suffrages exprimés : **12**

Sont proclamés élus :

Délégués titulaires

- **KERGOAT Jean-Jacques**
- **CHALLENGEAS Laurent**
- **ROSSETTO Magali**

Délégués suppléants

- **SOULIER Patrice**
- **BOULLEE Natacha**
- **LLADOS Isabelle**

Les intéressés déclarent accepter leur mandat.

Le procès-verbal spécifique relatif à l'élection des délégués et suppléants est établi et transmis à la Préfecture dans les délais réglementaires.

Le Conseil municipal prend acte des résultats.

2 — APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 27 MARS 2026

Monsieur le Maire rappelle que le procès-verbal de la séance du 27 mars 2026 a été transmis préalablement aux membres du Conseil municipal.

Il est indiqué qu'à la demande de plusieurs élus, certaines mentions ont été intégrées au document final, notamment la précision suivante :

« Lors de sa candidature aux fonctions de Maire, Monsieur Simon Bulté a souhaité prendre la parole afin de présenter sa candidature. Le président de séance ne lui a pas donné la possibilité de s'exprimer, de sorte qu'il n'a pas pu formuler officiellement sa déclaration de candidature. »

Après échanges, le procès-verbal est soumis à l'approbation du Conseil municipal.

Vote : 14

Pour : 14

Contre : 0

Abstentions : 0

Le procès-verbal du Conseil municipal du 27 mars 2026 est **approuvé**.

3 — APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 16 AVRIL 2026

Monsieur le Maire rappelle que le procès-verbal de la séance du 16 avril 2026 a été transmis aux membres du Conseil municipal préalablement à la présente séance.

Aucune observation.

Le procès-verbal est soumis à approbation.

Vote : 14

Pour : 14

Contre : 0

Abstentions : 0

Le procès-verbal du Conseil municipal du 16 avril 2026 est **approuvé**.

4 — ACTUALISATION DE L'ORGANISATION MUNICIPALE PAR PÔLES

Monsieur le Maire rappelle que l'organisation municipale mise en place depuis le début du mandat repose sur une structuration par pôles thématiques, présentée aux habitants lors de la campagne municipale et progressivement consolidée dans le fonctionnement courant de la commune. Cette organisation vise à améliorer le suivi des dossiers municipaux, la répartition du travail entre élus et la lisibilité de l'action publique communale.

Il est précisé que cette organisation, désormais identifiée par les habitants et présentée sur les supports municipaux, permet une meilleure transversalité des dossiers et une plus grande réactivité dans le traitement des sujets communaux.

Dans une volonté de renforcer le suivi des enjeux éducatifs et de jeunesse, Monsieur le Maire propose la création d'un nouveau pôle intitulé « **Écoles et Jeunesse** », destiné à donner davantage de visibilité et d'impulsion aux actions communales en faveur des enfants, des familles et de la jeunesse.

Il s'agit d'une **organisation interne de fonctionnement** et non de commissions municipales facultatives au sens du CGCT.

L'organisation municipale serait ainsi structurée autour des pôles suivants :

- Pôle Finances et Fiscalité ;
- Pôle Communication et Gouvernance ;
- Pôle Écoles et Jeunesse ;
- Pôle Environnement ;
- Pôle Urbanisme ;
- Pôle Vie sociale, culturelle, économique et sportive.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré :

- **APPROUVE** l'actualisation de l'organisation municipale par pôles ;
- **APPROUVE** la création du pôle « Écoles et Jeunesse » ;
- **DIT** que cette organisation constitue un mode de fonctionnement interne visant à améliorer le suivi de l'action municipale et ne se substitue pas aux commissions légalement obligatoires.

Vote : 14
Pour : 14
Contre : 0
Abstentions : 0

La délibération est **adoptée**.

5 — RENOUELEMENT DE LA COMMISSION D'APPEL D'OFFRES (CAO)

Monsieur le Maire rappelle qu'en application du Code de la commande publique et du Code général des collectivités territoriales, il convient de procéder au renouvellement de la Commission d'Appel d'Offres de la commune. Pour les communes de moins de 1 000 habitants, cette commission est composée du maire ou de son représentant, président, ainsi que de trois membres titulaires et trois membres suppléants élus au sein du Conseil municipal.

Monsieur le Maire rappelle les missions de cette commission, notamment l'examen des candidatures et offres, l'analyse des propositions remises dans le cadre des procédures de marchés publics ainsi que l'attribution des marchés conformément aux dispositions légales.

Après appel à candidatures, la liste suivante est proposée :

Président

- Monsieur le Maire, Laurent Challengeas

Membres titulaires

- Emeline Guyondet
- Jean-Jacques Kergoat
- Jean-Luc Lequien

Membres suppléants

- Claude Belmonte
- Paul Coudray
- Isabelle Lladós

Le Conseil municipal décide de procéder à l'élection des membres de la commission.

Résultat du vote :

Vote : 14
Pour : 14
Contre : 0
Abstentions : 0

Le Conseil municipal **DÉSIGNE** les membres ci-dessus pour composer la Commission d'Appel d'Offres.

6 — RENOUELEMENT DE LA COMMISSION COMMUNALE DES IMPÔTS DIRECTS (CCID)

Monsieur le Maire rappelle qu'en application de l'article 1650 du Code général des impôts, il appartient au Conseil municipal de proposer une liste de commissaires titulaires et suppléants destinée à permettre à la Direction Générale des Finances Publiques de constituer la Commission Communale des Impôts Directs (CCID). Cette commission contribue à l'évaluation des bases fiscales locales et participe à l'actualisation des données relatives aux biens imposables.

Il est rappelé que la commission est présidée par le Maire ou un adjoint délégué et comprend six commissaires titulaires et six suppléants désignés par la DGFIP sur proposition du Conseil municipal.

Il est rappelé que la commission est présidée de droit par le Maire ou par l'adjoint délégué qu'il désigne, conformément à l'article 1650 du Code général des impôts.

Président proposé : Jean-Jacques Kergoat

Monsieur le Maire présente ensuite la liste des personnes proposées à la DGFIP.

Commissaires titulaires proposés

- Alexandre Chil-Hagopian
- Jean-Luc Dubois
- Thierry Vialle
- Laurent Guillemin
- Jérôme Saint-Georges Chaumet
- Franck Olivie
- Jean Painchaud
- Pascale Bulté
- Ghislaine Gonzales
- Sonia Joly
- Alexandra Rolland

Commissaires suppléants proposés

- Christian Dupuis
- Joël Lerat
- Paul Amadieu
- Catherine Payen
- Mickael Monvoisin
- Guy Genis
- Paul Esteve
- Grégoire Dejardin
- Bernard Vacquier
- Gérard Calmet
- Thierry Vacher
- Jérôme Pion

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal :

- **APPROUVE** la liste des personnes proposées à la DGFIP ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à transmettre cette proposition aux services fiscaux compétents.

Vote : 14

Pour : 14

Contre : 0

Abstentions : 0

La délibération est **adoptée**.

7 — RENOUELEMENT DE LA COMMISSION DE CONTRÔLE DES LISTES ÉLECTORALES (CCLE)

Monsieur le Maire rappelle que la commission de contrôle des listes électorales a pour mission d'examiner la régularité des inscriptions et radiations opérées sur la liste électorale communale et de veiller à la sincérité des listes électorales. Elle doit notamment se réunir avant chaque scrutin.

Conformément aux dispositions du Code électoral, il est proposé la composition suivante :

Conseillers municipaux issus de la liste majoritaire

- Isabelle Llados
- Jean-Luc Lequien
- Natacha Boullee

Conseillers municipaux issus de la liste minoritaire

- **Deux membres :**
 - Marie-Luce Arnaud
 - Simon Bulté

Délégué de l'administration

- Joël Lerat
Suppléante : Isabelle Pertin

Délégué du tribunal judiciaire

- Guy Genis
Suppléant : Jan Aalmoes

Après délibération, le Conseil municipal :

- **APPROUVE** la composition proposée ;

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à transmettre les désignations aux autorités compétentes.

Vote : 14

Pour : 14

Contre : 0

Abstentions : 0

La délibération est **adoptée**.

8 — DÉSIGNATION D'UN CORRESPONDANT INCENDIE ET SECOURS

Monsieur le Maire rappelle que l'article 13 de la loi n° 2021-1520 du 25 novembre 2021, dite « loi Matras », prévoit la désignation d'un correspondant incendie et secours parmi les membres du Conseil municipal lorsqu'aucun élu n'est spécifiquement chargé des questions de sécurité civile. Ce correspondant constitue un relais privilégié entre la commune et les services départementaux d'incendie et de secours.

Il participe notamment à la diffusion de la culture du risque, à l'information de la population sur les consignes de sécurité civile, ainsi qu'au suivi des actions liées à la prévention et à la préparation communale en matière de sécurité civile.

Monsieur le Maire propose de désigner :

- Simon Bulté

Aucune autre candidature n'étant présentée, le Conseil municipal, après en avoir délibéré :

- **DÉSIGNE** Monsieur Simon Bulté en qualité de correspondant incendie et secours de la commune de Saint-Jean-de-Cuculles.

Vote : 14

Pour : 14

Contre : 0

Abstentions : 0

La délibération est **adoptée**.

9 — DÉSIGNATION D'UN CORRESPONDANT DÉFENSE

Monsieur le Maire rappelle que la désignation d'un correspondant défense constitue une démarche volontaire des communes visant à renforcer le lien entre les armées, les collectivités territoriales et les citoyens, conformément à la circulaire ministérielle du 26 octobre 2001.

Le correspondant défense est chargé notamment de relayer auprès de la commune les informations relatives aux questions de défense et de citoyenneté et de contribuer à la diffusion de ces enjeux auprès des habitants.

Monsieur le Maire invite le Conseil municipal à procéder à cette désignation.

Après appel à candidatures, est proposé :

- **Pas de candidat déclaré**

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré :

Vote : REPORT

Pour :

Contre :

Abstentions :

La délibération est **reportée**.

10 — DÉSIGNATION D'UN REPRÉSENTANT COMMUNAL À LA COMMISSION LOCALE D'ÉVALUATION DES CHARGES TRANSFÉRÉES (CLECT)

Monsieur le Maire rappelle que, dans le cadre du fonctionnement de la communauté de communes et du régime de fiscalité professionnelle unique, la Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées (CLECT) est chargée d'évaluer les charges transférées entre les communes membres et l'établissement public de coopération intercommunale.

Il informe le Conseil municipal qu'une désignation devra intervenir afin de représenter la commune au sein de cette instance.

Après échanges, le Conseil municipal :

- **DÉSIGNE** Monsieur Jean-Luc LEQUIEN comme représentant communal à la CLECT.

Vote : 14

Pour : 14

Contre : 0

Abstentions : 0

La délibération est **adoptée**.

11 — DÉSIGNATION DES REPRÉSENTANTS COMMUNAUX AU SEIN DES COMMISSIONS INTERCOMMUNALES

Monsieur le Maire rappelle que la commune est appelée à être représentée au sein de plusieurs commissions intercommunales afin d'assurer le suivi des politiques communautaires et la coordination entre les collectivités.

Les désignations proposées sont les suivantes :

Commission Moyens généraux

- Laurent Challengeas

Commission Aménagement durable, eau, déchets et travaux

- Jean-Jacques Kergoat

Commission Sport, culture, jeunesse et action sociale

- Jean-Jacques Kergoat

Commission Économie, agriculture et tourisme

- Laurent Challengeas

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal :

- **APPROUVE** les désignations ci-dessus.

Vote : 14

Pour : 14

Contre : 0

Abstentions : 0

La délibération est **adoptée**.

12 — DÉSIGNATION DES REPRÉSENTANTS COMMUNAUX AUPRÈS DES SYNDICATS INTERCOMMUNAUX

Monsieur le Maire rappelle qu'il convient de confirmer les représentants de la commune auprès des syndicats intercommunaux auxquels Saint-Jean-de-Cuculles adhère.

Il est proposé de procéder aux désignations suivantes :

Syndicat Hérault Énergies

Représentant titulaire :

- Jean-Jacques Kergoat

Syndicat Hérault Ingénierie

Représentant titulaire :

- Jean-Jacques Kergoat

Représentant suppléant :

- Paul Coudray

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal :

- **APPROUVE** les désignations proposées.

Vote : 14

Pour : 14

Contre : 0

Abstentions : 0

La délibération est **adoptée**.

13 — QUESTIONS DIVERSES

Monsieur le Maire ouvre un temps d'échanges consacré aux informations diverses relatives à l'actualité municipale.

Des informations sont communiquées concernant notamment :

- le suivi des relations intercommunales en matière scolaire et les échanges engagés avec les communes voisines au sujet des dépenses scolaires ;
- les démarches relatives à l'optimisation des contrats d'assurance communaux ;
- les réflexions engagées concernant l'appartement communal situé 2 rue de la Calade ;
- l'actualisation du Plan Communal de Sauvegarde ;
- l'organisation des prochains conseils d'école et des manifestations à venir.

CLÔTURE DE SÉANCE

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire remercie les membres du Conseil municipal pour leur participation et lève la séance à **20H**

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Le Maire,

Laurent CHALLENGEAS

Le secrétaire de séance,

Vincent ROSSETTO



2026/30

Envoyé en préfecture le 16/06/2026

Reçu en préfecture le 16/06/2026

Publié le

ID : 034-213402662-20260605-D21_2026-DE



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT DE L'HÉRAULT

COMMUNE DE SAINT-JEAN-DE-CUCULLES

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 05 juin



Nombre de membres	En exercice : 15	Présents ou représentés : 14	Votants : 14
-------------------	------------------	------------------------------	--------------



Délibération n° D21-2026

L'an deux mille vingt-six et le 5 juin à 18 heures dix, le Conseil Municipal de cette commune s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Laurent CHALLENGEAS, maire, à la suite de la convocation adressée par Monsieur le Maire le 29 mai 2026.

Etaient Présents : Mesdames ROSSETTO Magali, BOULLÉE Natacha, HAMON Maëlle, GUYONDET Emeline, LLADOS Isabelle, FIGLIOLINI Alexandra.

Messieurs CHALLENGEAS Laurent, SOULIER Patrice, LEQUIEN Jean-Luc, KERGOAT Jean-Jacques, COUDRAY Paul, ROSSETTO Vincent, BULTÉ Simon

Procurations : Madame ARNAUD Marie-Luce donne procuration à BULTÉ Simon

Excusé : BELMONTE Claude

Secrétaire de séance : Monsieur ROSSETTO Vincent a été désigné secrétaire de séance conformément aux dispositions de l'article L2121-15 du code général des collectivités territoriales.



OBJET : ÉLECTION DES DÉLÉGUÉS ET SUPPLÉANTS EN VUE DES ÉLECTIONS SÉNATORIALES DU 27 SEPTEMBRE 2026



Monsieur le Maire rappelle au Conseil municipal que, conformément aux dispositions des articles L. 283 à L. 293 et R. 131 à R. 148 du Code électoral, il a été procédé lors de la présente séance à l'élection des délégués et de leurs suppléants appelés à constituer le collège électoral chargé de l'élection des sénateurs du 27 septembre 2026.

Conformément aux dispositions applicables aux communes de moins de 1 000 habitants, le Conseil municipal devait élire trois délégués titulaires et trois suppléants au scrutin secret majoritaire.

À l'issue du scrutin, dont les résultats sont consignés dans le procès-verbal spécifique établi à cet effet et annexé à la présente délibération, ont été proclamés élus :

Délégués titulaires :

- Monsieur Jean-Jacques KERGOAT ;
- Monsieur Laurent CHALLENGEAS ;
- Madame Magali ROSSETTO.

Délégués suppléants :

- Monsieur Patrice SOULIER ;
- Madame Natacha BOULLÉE ;
- Madame Isabelle LLADOS.

Le Conseil municipal,

VU le Code électoral ;

VU le procès-verbal de désignation des délégués et suppléants établi le 5 juin 2026, annexé à la présente délibération ;

❖ PREND ACTE des résultats de l'élection des délégués et suppléants du Conseil municipal en vue des élections sénatoriales du 27 septembre 2026.

Le procès-verbal de désignation des délégués et suppléants établi le 5 juin 2026 est annexé à la présente délibération.

La présente décision ne donne pas lieu à vote.

Le Maire
Laurent CHALLENGEAS



Le Secrétaire de Séance
Vincent ROSSETTO



Certifié exécutoire par M. le Maire le 08/06/2026
Et de la transmission à M. Le Préfet le 10/06/2026

2026/31

Envoyé en préfecture le 16/06/2026

Reçu en préfecture le 16/06/2026

Publié le

ID : 034-213402662-20260605-D22_2026-DE



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT DE L'HÉRAULT

COMMUNE DE SAINT-JEAN-DE-CUCULLES

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 05 juin



Nombre de membres	En exercice : 15	Présents ou représentés : 14	Votants : 14
-------------------	------------------	------------------------------	--------------



Délibération n° D22-2026

L'an deux mille vingt-six et le 5 juin à 18 heures dix, le Conseil Municipal de cette commune s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Laurent CHALLENGEAS, maire, à la suite de la convocation adressée par Monsieur le Maire le 29 mai 2026.

Etaient Présents : Mesdames ROSSETTO Magali, BOULLÉE Natacha, HAMON Maëlle, GUYONDET Emeline, LLADOS Isabelle, FIGLIOLINI Alexandra.
Messieurs CHALLENGEAS Laurent, SOULIER Patrice, LEQUIEN Jean-Luc, KERGOAT Jean-Jacques, COUDRAY Paul, ROSSETTO Vincent, BULTÉ Simon

Procurations : Madame ARNAUD Marie-Luce donne procuration à BULTÉ Simon

Excusé : BELMONTE Claude

Secrétaire de séance : Monsieur ROSSETTO Vincent a été désigné secrétaire de séance conformément aux dispositions de l'article L2121-15 du code général des collectivités territoriales.



OBJET APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 27 MARS 2026





Monsieur le Maire rappelle que le procès-verbal de la séance du Conseil municipal du 27 mars 2026 a été transmis à l'ensemble des conseillers municipaux préalablement à la présente séance.

Il indique que, conformément aux demandes formulées par plusieurs élus, certaines précisions ont été intégrées à la version définitive du document.

Aucune autre observation n'étant formulée, Monsieur le Maire soumet le procès-verbal à l'approbation du Conseil municipal.

Le Conseil municipal,

VU le Code général des collectivités territoriales ;

VU le procès-verbal de la séance du Conseil municipal du 27 mars 2026 ;

Après en avoir délibéré,

❖ **APPROUVE** le procès-verbal de la séance du Conseil municipal du 27 mars 2026.

Résultat du vote :

Pour : 14

Contre : 0

Abstentions : 0

La délibération est adoptée à l'unanimité.

Le Maire
Laurent CHALLENGEAS



Le Secrétaire de Séance
Vincent ROSSETTO

Certifié exécutoire par M. le Maire le 08/06/2026
Et de la transmission à M. Le Préfet le 10/06/2026

2026/32

Envoyé en préfecture le 16/06/2026

Reçu en préfecture le 16/06/2026

Publié le

ID : 034-213402662-20260605-D23_2026-DE



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT DE L'HÉRAULT

COMMUNE DE SAINT-JEAN-DE-CUCULLES

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 05 juin



Nombre de membres	En exercice : 15	Présents ou représentés : 14	Votants : 14
-------------------	------------------	------------------------------	--------------



Délibération n° D23-2026

L'an deux mille vingt-six et le 5 juin à 18 heures dix, le Conseil Municipal de cette commune s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Laurent CHALLENGEAS, maire, à la suite de la convocation adressée par Monsieur le Maire le 29 mai 2026.

Etaient Présents : Mesdames ROSSETTO Magali, BOULLÉE Natacha, HAMON Maëlle, GUYONDET Emeline, LLADOS Isabelle, FIGLIOLINI Alexandra.

Messieurs CHALLENGEAS Laurent, SOULIER Patrice, LEQUIEN Jean-Luc, KERGOAT Jean-Jacques, COUDRAY Paul, ROSSETTO Vincent, BULTÉ Simon

Procurations : Madame ARNAUD Marie-Luce donne procuration à BULTÉ Simon

Excusé : BELMONTE Claude

Secrétaire de séance : Monsieur ROSSETTO Vincent a été désigné secrétaire de séance conformément aux dispositions de l'article L2121-15 du code général des collectivités territoriales.



OBJET APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 16 AVRIL 2026





Monsieur le Maire rappelle que le procès-verbal de la séance du Conseil municipal du 16 avril 2026 a été transmis à l'ensemble des conseillers municipaux préalablement à la présente séance.

Aucune autre observation n'étant formulée, Monsieur le Maire soumet le procès-verbal à l'approbation du Conseil municipal.

Le Conseil municipal,

VU le Code général des collectivités territoriales ;

VU le procès-verbal de la séance du Conseil municipal du 16 avril 2026 ;

Après en avoir délibéré,

❖ **APPROUVE** le procès-verbal de la séance du Conseil municipal du 16 avril 2026.

Résultat du vote :

Pour : 14

Contre : 0

Abstentions : 0

La délibération est adoptée à l'unanimité.

Le Maire
Laurent CHALLENGEAS



Le Secrétaire de Séance
Vincent ROSSETTO

Certifié exécutoire par M. le Maire le **08/06/2026**
Et de la transmission à M. Le Préfet le **10/06/2026**

2026/33

Envoyé en préfecture le 16/06/2026

Reçu en préfecture le 16/06/2026

Publié le

ID : 034-213402662-20260605-D24_2026-DE



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT DE L'HÉRAULT

COMMUNE DE SAINT-JEAN-DE-CUCULLES

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 05 juin



Nombre de membres	En exercice : 15	Présents ou représentés : 14	Votants : 14
-------------------	------------------	------------------------------	--------------



Délibération n° D24-2026

L'an deux mille vingt-six et le 5 juin à 18 heures dix, le Conseil Municipal de cette commune s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Laurent CHALLENGEAS, maire, à la suite de la convocation adressée par Monsieur le Maire le 29 mai 2026.

Etaient Présents : Mesdames ROSSETTO Magali, BOULLÉE Natacha, HAMON Maëlle, GUYONDET Emeline, LLADOS Isabelle, FIGLIOLINI Alexandra.

Messieurs CHALLENGEAS Laurent, SOULIER Patrice, LEQUIEN Jean-Luc, KERGOAT Jean-Jacques, COUDRAY Paul, ROSSETTO Vincent, BULTÉ Simon

Procurations : Madame ARNAUD Marie-Luce donne procuration à BULTÉ Simon

Excusé : BELMONTE Claude

Secrétaire de séance : Monsieur ROSSETTO Vincent a été désigné secrétaire de séance conformément aux dispositions de l'article L2121-15 du code général des collectivités territoriales.



OBJET : ACTUALISATION DE L'ORGANISATION MUNICIPALE PAR PÔLES



Monsieur le Maire rappelle que l'organisation municipale mise en place au début du mandat repose sur une structuration par pôles thématiques, destinée à favoriser le suivi des dossiers communaux, la répartition des missions entre les élus et la lisibilité de l'action municipale auprès des habitants. Il indique que cette organisation, présentée lors de la campagne municipale puis progressivement mise en œuvre, permet d'assurer une meilleure transversalité des projets et une plus grande réactivité dans le traitement des affaires communales. Afin de renforcer le suivi des enjeux liés à l'enfance, à l'éducation et à la jeunesse, Monsieur le Maire propose la création d'un nouveau pôle intitulé « Écoles et Jeunesse ».

Il précise que cette organisation constitue un mode de fonctionnement interne de la municipalité et ne correspond pas à la création de commissions municipales au sens du Code général des collectivités territoriales.

L'organisation municipale serait ainsi structurée autour des pôles suivants :

- Pôle Finances et Fiscalité ;
- Pôle Communication et Gouvernance ;
- Pôle Écoles et Jeunesse ;
- Pôle Environnement ;
- Pôle Urbanisme ;
- Pôle Vie sociale, culturelle, économique et sportive.

Le Conseil municipal,

VU le Code général des collectivités territoriales ;

CONSIDÉRANT la volonté de renforcer l'organisation et le suivi des politiques communales ;

CONSIDÉRANT l'intérêt de créer un pôle dédié aux questions scolaires et à la jeunesse ;

Après en avoir délibéré,

❖ **APPROUVE** l'actualisation de l'organisation municipale par pôles ;

❖ **APPROUVE** la création du pôle « Écoles et Jeunesse » ;

❖ **DIT** que cette organisation constitue un mode de fonctionnement interne visant à améliorer le suivi de l'action municipale et ne se substitue pas aux commissions légalement obligatoires.

Résultat du vote : Votants : 14 Pour : 14 Contre : 0 Abstentions : 0

La délibération est adoptée à l'unanimité.

Le Maire
Laurent CHALLENGEAS



Le Secrétaire de Séance
Vincent ROSSETTO

Certifié exécutoire par M. le Maire le 08/06/2026
Et de la transmission à M. Le Préfet le 10/06/2026

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT DE L'HÉRAULT

COMMUNE DE SAINT-JEAN-DE-CUCULLES

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 05 juin



Nombre de membres	En exercice : 15	Présents ou représentés : 14	Votants : 14
-------------------	------------------	------------------------------	--------------



Délibération n° D25-2026

L'an deux mille vingt-six et le 5 juin à 18 heures dix, le Conseil Municipal de cette commune s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Laurent CHALLENGEAS, maire, à la suite de la convocation adressée par Monsieur le Maire le 29 mai 2026.

Etaient Présents : Mesdames ROSSETTO Magali, BOULLÉE Natacha, HAMON Maëlle, GUYONDET Emeline, LLADOS Isabelle, FIGLIOLINI Alexandra.

Messieurs CHALLENGEAS Laurent, SOULIER Patrice, LEQUIEN Jean-Luc, KERGOAT Jean-Jacques, COUDRAY Paul, ROSSETTO Vincent, BULTÉ Simon

Procurations : Madame ARNAUD Marie-Luce donne procuration à BULTÉ Simon

Excusé : BELMONTE Claude

Secrétaire de séance : Monsieur ROSSETTO Vincent a été désigné secrétaire de séance conformément aux dispositions de l'article L2121-15 du code général des collectivités territoriales.

**OBJET : COMMISSION D'APPEL D'OFFRES (CAO)**

LE CONSEIL MUNICIPAL,

VU les articles L.1414-2 et L.1411-5 du Code général des territoriales ;

CONSIDÉRANT qu'à la suite du renouvellement du Conseil municipal, il convient de procéder au renouvellement de la Commission d'Appel d'Offres pour la durée du mandat ;

CONSIDÉRANT qu'outre le Maire, président de droit, cette commission est composée de trois membres titulaires du Conseil municipal élus par le Conseil municipal ;

CONSIDÉRANT qu'il convient de procéder de même pour l'élection des membres suppléants en nombre égal à celui des membres titulaires ;

Après avoir procédé à l'élection des membres de la Commission d'Appel d'Offres ;

PREND ACTE

Que la présidence de la Commission d'Appel d'Offres revient à Monsieur Laurent CHALLENGEAS, Maire.

ÉLIT

En tant que membres titulaires :

- Madame Emeline GUYONDET ;
- Monsieur Jean-Jacques KERGOAT ;
- Monsieur Jean-Luc LEQUIEN.

En tant que membres suppléants :

- Monsieur Claude BELMONTE ;
- Monsieur Paul COUDRAY ;
- Madame Isabelle LLADOS.

Résultat du vote :

Votants : 14

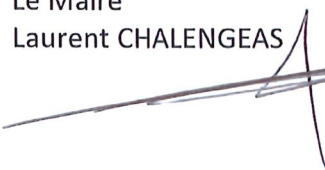
Pour : 14

Contre : 0

Abstentions : 0

La délibération est adoptée à l'unanimité.

Le Maire
Laurent CHALLENGEAS



Le Secrétaire de Séance
Vincent ROSSETTO



Certifié exécutoire par M. le Maire le 08/06/2026
Et de la transmission à M. Le Préfet le 10/06/2026

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT DE L'HÉRAULT

COMMUNE DE SAINT-JEAN-DE-CUCULLES

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 05 juin



Nombre de membres	En exercice : 15	Présents ou représentés : 14	Votants : 14
-------------------	------------------	------------------------------	--------------



Délibération n° D26-2026

L'an deux mille vingt-six et le 5 juin à 18 heures dix, le Conseil Municipal de cette commune s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Laurent CHALLENGEAS, maire, à la suite de la convocation adressée par Monsieur le Maire le 29 mai 2026.

Etaient Présents : Mesdames ROSSETTO Magali, BOULLÉE Natacha, HAMON Maëlle, GUYONDET Emeline, LLADOS Isabelle, FIGLIOLINI Alexandra.

Messieurs CHALLENGEAS Laurent, SOULIER Patrice, LEQUIEN Jean-Luc, KERGOAT Jean-Jacques, COUDRAY Paul, ROSSETTO Vincent, BULTÉ Simon

Procurations : Madame ARNAUD Marie-Luce donne procuration à BULTÉ Simon

Excusé : BELMONTE Claude

Secrétaire de séance : Monsieur ROSSETTO Vincent a été désigné secrétaire de séance conformément aux dispositions de l'article L2121-15 du code général des collectivités territoriales.



OBJET : COMMISSION COMMUNALE DES IMPÔTS DIRECTS (CCID) – PROPOSITION D'UNE LISTE DE CONTRIBUABLES EN VUE DE LA NOMINATION DES MEMBRES)



Monsieur le Maire rappelle que l'article 1650 du Code général institue dans chaque commune une Commission Communale des Impôts Directs présidée par le Maire ou par l'adjoint délégué.

Dans les communes de moins de 2 000 habitants, cette commission est composée de six commissaires titulaires et de six commissaires suppléants.

La durée du mandat des membres de la commission est identique à celle du mandat du Conseil municipal.

Les commissaires doivent être de nationalité française, être âgés de 18 ans révolus, jouir de leurs droits civils, être inscrits aux rôles des impositions directes locales dans la commune, être familiarisés avec les circonstances locales et posséder des connaissances suffisantes pour l'exécution des travaux confiés à la commission.

Monsieur le Maire présente au Conseil municipal la liste des contribuables susceptibles d'être proposés à la Direction Départementale des Finances publiques pour la constitution de la Commission Communale des Impôts Directs.

Le Conseil municipal,

VU l'article 1650 du Code général des impôts ;

Après en avoir délibéré,

❖ **PROPOSE** au Directeur Départemental des Finances publiques une liste de 22 contribuables, jointe en annexe, pour la nomination des membres de la Commission Communale des Impôts Directs (CCID) ;

❖ **AUTORISE** Monsieur le Maire à transmettre cette liste aux services fiscaux compétents.

Résultat du vote :

Votants : 14

Pour : 14

Contre : 0

Abstentions : 0

La délibération est adoptée à l'unanimité.

Le Maire
Laurent CHALLENGEAS



Le Secrétaire de Séance
Vincent ROSSETTO

A blue ink signature of Vincent ROSSETTO.

Certifié exécutoire par M. le Maire le 08/06/2026
Et de la transmission à M. Le Préfet le 10/06/2026

ANNEXE À LA DÉLIBÉRATION D26-2026

COMMISSION COMMUNALE DES IMPÔTS DIRECTS (CCID)

Liste des contribuables proposés à la Direction Départementale des Finances Publiques

N°	Nom et prénom
1	Alexandre CHIL-HAGOPIAN
2	Jean-Luc DUBOIS
3	Thierry VIALLE
4	Laurent GUILLEMIN
5	Jérôme SAINT-GEORGES CHAUMET
6	Franck OLIVIE
7	Jean PAINCHAUD
8	Pascale BULTE
9	Ghislaine GONZALES
10	Sonia JOLY
11	Alexandra ROLLAND
12	Joël LERAT
13	Paul AMADIEU
14	Catherine PAYEN
15	Mickael MONVOISIN
16	Guy GENIS
17	Paul ESTEVE
18	Grégoire DEJARDIN
19	Bernard VACQUIER
20	Gérard CALMET
21	Thierry VACHER
22	Jérôme PION

Liste arrêtée par le Conseil municipal de Saint-Jean-de-Cuculles lors de sa séance du 5 juin 2026 et proposée à la Direction Départementale des Finances Publiques en application de l'article 1650 du Code général des impôts, en vue de la nomination des membres de la Commission Communale des Impôts Directs.

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT DE L'HÉRAULT

COMMUNE DE SAINT-JEAN-DE-CUCULLES

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 05 juin



Nombre de membres	En exercice : 15	Présents ou représentés : 14	Votants : 14
-------------------	------------------	------------------------------	--------------



Délibération n° D27-2026

L'an deux mille vingt-six et le 5 juin à 18 heures dix, le Conseil Municipal de cette commune s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Laurent CHALLENGEAS, maire, à la suite de la convocation adressée par Monsieur le Maire le 29 mai 2026.

Etaient Présents : Mesdames ROSSETTO Magali, BOULLÉE Natacha, HAMON Maëlle, GUYONDET Emeline, LLADOS Isabelle, FIGLIOLINI Alexandra.

Messieurs CHALLENGEAS Laurent, SOULIER Patrice, LEQUIEN Jean-Luc, KERGOAT Jean-Jacques, COUDRAY Paul, ROSSETTO Vincent, BULTÉ Simon

Procurations : Madame ARNAUD Marie-Luce donne procuration à BULTÉ Simon

Excusé : BELMONTE Claude

Secrétaire de séance : Monsieur ROSSETTO Vincent a été désigné secrétaire de séance conformément aux dispositions de l'article L2121-15 du code général des collectivités territoriales.



OBJET : RENOUELEMENT DE LA COMMISSION DE CONTRÔLE DES LISTES ÉLECTORALES (CCLE)



Monsieur le Maire rappelle que la commission de contrôle des listes électorales est chargée de s'assurer de la régularité de la liste électorale communale et

d'examiner les recours administratifs préalables obligatoires formés par les électeurs.

Conformément aux dispositions du Code électoral, le Conseil municipal est invité à se prononcer sur la composition proposée de la Commission de contrôle des listes électorales.

Le Conseil municipal,

VU le Code électoral ;

Après en avoir délibéré,

❖ **PROPOSE** pour siéger au sein de la Commission de contrôle des listes électorales :

Conseillers municipaux issus de la liste majoritaire :

- Madame Isabelle LLADOS ;
- Monsieur Jean-Luc LEQUIEN ;
- Madame Natacha BOULLÉE.

Conseillers municipaux issus de la liste minoritaire :

- Madame Marie-Luce ARNAUD ;
- Monsieur Simon BULTÉ.

Délégué de l'administration :

- Joël LERAT
- Suppléante : Isabelle PERTIN

Délégué du tribunal judiciaire :

- Guy GENIS
- Suppléant : Jan AALMOES

❖ **AUTORISE** Monsieur le Maire à transmettre ces propositions aux autorités compétentes.

La délibération est adoptée à l'unanimité. 14 pour, 0 contre, 0 abstention.

Le Maire
Laurent CHALLENGEAS



Le Secrétaire de Séance
Vincent ROSSETTO



Certifié exécutoire par M. le Maire le **08/06/2026**
Et de la transmission à M. Le Préfet le **10/06/2026**

2026/37

Envoyé en préfecture le 19/06/2026

Reçu en préfecture le 19/06/2026

Publié le

ID : 034-213402662-20260605-D28_2026-DE



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT DE L'HÉRAULT

COMMUNE DE SAINT-JEAN-DE-CUCULLES

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 05 juin



Nombre de membres	En exercice : 15	Présents ou représentés : 14	Votants : 14
-------------------	------------------	------------------------------	--------------



Délibération n° D28-2026

L'an deux mille vingt-six et le 5 juin à 18 heures dix, le Conseil Municipal de cette commune s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Laurent CHALLENGEAS, maire, à la suite de la convocation adressée par Monsieur le Maire le 29 mai 2026.

Etaient Présents : Mesdames ROSSETTO Magali, BOULLÉE Natacha, HAMON Maëlle, GUYONDET Emeline, LLADOS Isabelle, FIGLIOLINI Alexandra.

Messieurs CHALLENGEAS Laurent, SOULIER Patrice, LEQUIEN Jean-Luc, KERGOAT Jean-Jacques, COUDRAY Paul, ROSSETTO Vincent, BULTÉ Simon

Procurations : Madame ARNAUD Marie-Luce donne procuration à BULTÉ Simon

Excusé : BELMONTE Claude

Secrétaire de séance : Monsieur ROSSETTO Vincent a été désigné secrétaire de séance conformément aux dispositions de l'article L2121-15 du code général des collectivités territoriales.



OBJET : DÉSIGNATION D'UN CORRESPONDANT INCENDIE ET SECOURS



Monsieur le Maire rappelle que l'article 13 de la loi n° 2021-1520 du 25 novembre 2021 visant à consolider notre modèle de sécurité civile et valoriser le volontariat des sapeurs-pompiers et les sapeurs-pompiers professionnels prévoit

la désignation d'un correspondant incendie et secours parmi les membres du Conseil municipal lorsqu'aucun adjoint au Maire ou conseiller municipal n'est chargé des questions de sécurité civile.

Il précise que ce correspondant constitue l'interlocuteur privilégié du Service Départemental d'Incendie et de Secours (SDIS) sur les questions relatives à la prévention, à la protection et à la lutte contre les incendies. Il participe également à la diffusion de la culture du risque et contribue à l'information des habitants en matière de sécurité civile.

Monsieur le Maire propose de désigner :

- Monsieur Simon BULTÉ.

Aucune autre candidature n'étant présentée,

Le Conseil municipal,

VU le Code général des collectivités territoriales ;

VU la loi n° 2021-1520 du 25 novembre 2021 ;

Après en avoir délibéré,

❖ **DÉSIGNE** Monsieur Simon BULTÉ en qualité de correspondant incendie et secours de la commune de Saint-Jean-de-Cuculles ;

❖ **AUTORISE** Monsieur le Maire à accomplir toutes les démarches nécessaires à la mise en œuvre de cette désignation.

La délibération est adoptée à l'unanimité. 14 pour, 0 contre, 0 abstention.

Le Maire
Laurent CHALLENGEAS



Le Secrétaire de Séance
Vincent ROSSETTO



Certifié exécutoire par M. le Maire le **08/06/2026**
Et de la transmission à M. Le Préfet le **10/06/2026**

2026/38

Envoyé en préfecture le 19/06/2026

Reçu en préfecture le 19/06/2026

Publié le

ID : 034-213402662-20260605-D29_2026-DE



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT DE L'HÉRAULT

COMMUNE DE SAINT-JEAN-DE-CUCULLES

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 05 juin



Nombre de membres	En exercice : 15	Présents ou représentés : 14	Votants : 14
-------------------	------------------	------------------------------	--------------



Délibération n° D29-2026

L'an deux mille vingt-six et le 5 juin à 18 heures dix, le Conseil Municipal de cette commune s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Laurent CHALLENGEAS, maire, à la suite de la convocation adressée par Monsieur le Maire le 29 mai 2026.

Etaient Présents : Mesdames ROSSETTO Magali, BOULLÉE Natacha, HAMON Maëlle, GUYONDET Emeline, LLADOS Isabelle, FIGLIOLINI Alexandra.

Messieurs CHALLENGEAS Laurent, SOULIER Patrice, LEQUIEN Jean-Luc, KERGOAT Jean-Jacques, COUDRAY Paul, ROSSETTO Vincent, BULTÉ Simon

Procurations : Madame ARNAUD Marie-Luce donne procuration à BULTÉ Simon

Excusé : BELMONTE Claude

Secrétaire de séance : Monsieur ROSSETTO Vincent a été désigné secrétaire de séance conformément aux dispositions de l'article L2121-15 du code général des collectivités territoriales.



OBJET : DÉSIGNATION D'UN REPRÉSENTANT COMMUNAL À LA COMMISSION LOCALE D'ÉVALUATION DES CHARGES TRANSFÉRÉES (CLECT)



Monsieur le Maire rappelle que, conformément à l'article 1609 nonies C du Code général des impôts, la Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées



(CLECT) est chargée d'évaluer les charges transférées entre les membres et la Communauté de Communes du Grand Pic Saint-Loup dans le cadre du régime de fiscalité professionnelle unique.

Il précise que la Communauté de Communes du Grand Pic Saint-Loup a sollicité la désignation d'un représentant de la commune appelé à siéger au sein de cette commission.

Monsieur le Maire propose de désigner :

- Monsieur Jean-Luc LEQUIEN.

Le Conseil municipal,

VU le Code général des collectivités territoriales ;

VU l'article 1609 nonies C du Code général des impôts ;

VU la demande de la Communauté de Communes du Grand Pic Saint-Loup relative au renouvellement de la Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées ;

Après en avoir délibéré,

❖ **DÉSIGNE** Monsieur Jean-Luc LEQUIEN en qualité de représentant de la commune de Saint-Jean-de-Cuculles au sein de la Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées (CLECT) ;

❖ **AUTORISE** Monsieur le Maire à notifier cette désignation à la Communauté de Communes du Grand Pic Saint-Loup.

Vote : 14 pour, 0 contre, 0 abstention.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

Le Maire
Laurent CHALLENGEAS



Le Secrétaire de Séance
Vincent ROSSETTO

Certifié exécutoire par M. le Maire le **08/06/2026**
Et de la transmission à M. Le Préfet le **10/06/2026**

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT DE L'HÉRAULT

COMMUNE DE SAINT-JEAN-DE-CUCULLES

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 05 juin



Nombre de membres	En exercice : 15	Présents ou représentés : 14	Votants : 14
-------------------	------------------	------------------------------	--------------



Délibération n° D30-2026

L'an deux mille vingt-six et le 5 juin à 18 heures dix, le Conseil Municipal de cette commune s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Laurent CHALLENGEAS, maire, à la suite de la convocation adressée par Monsieur le Maire le 29 mai 2026.

Etaient Présents : Mesdames ROSSETTO Magali, BOULLÉE Natacha, HAMON Maëlle, GUYONDET Emeline, LLADOS Isabelle, FIGLIOLINI Alexandra.

Messieurs CHALLENGEAS Laurent, SOULIER Patrice, LEQUIEN Jean-Luc, KERGOAT Jean-Jacques, COUDRAY Paul, ROSSETTO Vincent, BULTÉ Simon

Procurations : Madame ARNAUD Marie-Luce donne procuration à BULTÉ Simon

Excusé : BELMONTE Claude

Secrétaire de séance : Monsieur ROSSETTO Vincent a été désigné secrétaire de séance conformément aux dispositions de l'article L2121-15 du code général des collectivités territoriales.

**OBJET : DÉSIGNATION DES REPRÉSENTANTS COMMUNAUX AU SEIN DES COMMISSIONS INTERCOMMUNALES**

Monsieur le Maire rappelle que la Communauté de Communes du Grand Pic Saint-Loup a procédé au renouvellement de ses commissions thématiques.

Afin d'assurer la représentation de la commune au sein de ces instances et de concertation, il convient de désigner les élus appelés à y siéger.

Monsieur le Maire propose les désignations suivantes :

- **Commission Moyens généraux :** Monsieur Laurent CHALLENGEAS
- **Commission Aménagement durable, eau, déchets et travaux :** Monsieur Jean-Jacques KERGOAT
- **Commission Sport, culture, jeunesse et action sociale :** Monsieur Jean-Jacques KERGOAT
- **Commission Économie, agriculture et tourisme :** Monsieur Laurent CHALLENGEAS

Le Conseil municipal,

VU le Code général des collectivités territoriales ;

VU les statuts de la Communauté de Communes du Grand Pic Saint-Loup ;

CONSIDÉRANT la nécessité d'assurer la représentation de la commune au sein des commissions intercommunales ;

Après en avoir délibéré,

❖ **APPROUVE** les désignations suivantes :

- **Commission Moyens généraux :** Monsieur Laurent CHALLENGEAS
- **Commission Aménagement durable, eau, déchets et travaux :** Monsieur Jean-Jacques KERGOAT
- **Commission Sport, culture, jeunesse et action sociale :** Monsieur Jean-Jacques KERGOAT
- **Commission Économie, agriculture et tourisme :** Monsieur Laurent CHALLENGEAS

❖ **AUTORISE** Monsieur le Maire à notifier ces désignations à la Communauté de Communes du Grand Pic Saint-Loup.

Résultat du vote : 14 pour, 0 contre, 0 abstention.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

Le Maire
Laurent CHALLENGEAS



Le Secrétaire de Séance
Vincent ROSSETTO



Certifié exécutoire par M. le Maire le **08/06/2026**
Et de la transmission à M. Le Préfet le **10/06/2026**

2026/40

Envoyé en préfecture le 19/06/2026

Reçu en préfecture le 19/06/2026

Publié le

ID : 034-213402662-20260605-D31_2026-DE



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT DE L'HÉRAULT

COMMUNE DE SAINT-JEAN-DE-CUCULLES

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 05 juin



Nombre de membres	En exercice : 15	Présents ou représentés : 14	Votants : 14
-------------------	------------------	------------------------------	--------------



Délibération n° D31-2026

L'an deux mille vingt-six et le 5 juin à 18 heures dix, le Conseil Municipal de cette commune s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Laurent CHALLENGEAS, maire, à la suite de la convocation adressée par Monsieur le Maire le 29 mai 2026.

Etaient Présents : Mesdames ROSSETTO Magali, BOULLÉE Natacha, HAMON Maëlle, GUYONDET Emeline, LLADOS Isabelle, FIGLIOLINI Alexandra.

Messieurs CHALLENGEAS Laurent, SOULIER Patrice, LEQUIEN Jean-Luc, KERGOAT Jean-Jacques, COUDRAY Paul, ROSSETTO Vincent, BULTÉ Simon

Procurations : Madame ARNAUD Marie-Luce donne procuration à BULTÉ Simon

Excusé : BELMONTE Claude

Secrétaire de séance : Monsieur ROSSETTO Vincent a été désigné secrétaire de séance conformément aux dispositions de l'article L2121-15 du code général des collectivités territoriales.



OBJET : DÉSIGNATION DES REPRÉSENTANTS AU SEIN DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE D'HÉRAULT INGÉNIERIE



Monsieur le Maire expose :

Hérault Ingénierie, agence départementale créée à l'initiative du Département de l'Hérault, apporte aux collectivités territoriales et aux établissements publics intercommunaux du département une assistance d'ordre technique, juridique ou financier dans les domaines de l'aménagement, de l'équipement, du développement territorial et de la gestion locale.

Comme de nombreuses communes et intercommunalités de l'Hérault, la commune de Saint-Jean-de-Cuculles a choisi d'adhérer à Hérault Ingénierie et de bénéficier ainsi d'une ingénierie territoriale accessible, diversifiée et adaptée à ses besoins.

À la suite du renouvellement des exécutifs locaux intervenu en mars 2026, les collectivités membres d'Hérault Ingénierie sont invitées à procéder à la désignation de leurs représentants à l'assemblée générale de l'agence.

Conformément aux statuts de l'agence, chaque collectivité membre doit désigner un représentant titulaire et un représentant suppléant appelés à siéger à l'assemblée générale.

Le Conseil municipal,

VU l'article L.5511-1 du Code général des collectivités territoriales ;

VU le procès-verbal de l'assemblée générale constitutive du 25 juin 2018 portant installation de l'Agence départementale Hérault Ingénierie ;

VU les délibérations du 7 avril 2025 portant modification des statuts et du règlement intérieur de l'Agence départementale Hérault Ingénierie ;

CONSIDÉRANT l'intérêt pour la commune de participer aux travaux de l'agence et de bénéficier de son assistance technique, juridique et financière pour la conduite de ses projets ;

Après en avoir délibéré,

❖ **DÉSIGNE** Monsieur Jean-Jacques KERGOAT en qualité de représentant titulaire de la commune à l'assemblée générale d'Hérault Ingénierie ;

❖ **DÉSIGNE** Monsieur Paul COUDRAY en qualité de représentant suppléant ;

❖ **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à la mise en œuvre de cette décision.

Résultat du vote : 14 pour, 0 contre, 0 abstention.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

Le Maire
Laurent CHALLENGEAS



Le Secrétaire de Séance
Vincent ROSSETTO

Certifié exécutoire par M. le Maire le 08/06/2026
Et de la transmission à M. Le Préfet le 10/06/2026